

## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version 2.0      Date de révision: 07/09/2024      Numéro de la FDS: 000000268971      Date de dernière parution: 09/29/2020  
Date de la première version publiée: 09/29/2020

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I  
Code du produit : 000000000050702112  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.  
Adresse : 601 DELMAR AVE  
Pointe-Claire QC H9R 4A9  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agents de coloration, pigments  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention  
Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
Conseils de prudence :

#### Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

#### Élimination:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version 2.0      Date de révision: 07/09/2024      Numéro de la FDS: 000000268971      Date de dernière parution: 09/29/2020  
Date de la première version publiée: 09/29/2020

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse

#### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
oxyde de fer(III)	Oxyde ferrique	1309-37-1	$\geq 30 - < 50$
1,2-éthanediol	éthylène-glycol	107-21-1	$\geq 20 - < 30$
talc	silicate de magnésium hydraté	14807-96-6	$\geq 10 - < 20$
diéthylèneglycol	2,2'-oxydiéthanol	111-46-6	$\geq 5 - < 10$
Nonylphénol, ramifié, éthoxylé	$\alpha$ -(Nonylphényl)- $\omega$ -hydroxy-poly(oxyéthylène) ramifié	68412-54-4	$\geq 5 - < 10$
Noir de carbone	Noir de carbone	1333-86-4	$\geq 1 - < 5$

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation des vapeurs produites, emmener à l'air frais. Secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue  
Si la victime porte des verres de contact, les retirer après 5 minutes et continuer de rincer pendant 15 minutes supplémentaires.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/29/2020
2.0	07/09/2024	000000268971	Date de la première version publiée: 09/29/2020

centre anti-poison.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives  
oxydes d'azote  
fumées  
noir de carbone

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser par un moyen mécanique.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version 2.0      Date de révision: 07/09/2024      Numéro de la FDS: 000000268971      Date de dernière parution: 09/29/2020  
Date de la première version publiée: 09/29/2020

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
- Conditions de stockage sûres : Conserver dans le conteneur d'origine.  
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : PROTÉGER CONTRE LE GEL PENDANT LA SAISON FROIDE (INFÉRIEUR À 40°F/5°C).

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
oxyde de fer(III)	1309-37-1	TWA (Respirable)	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Fumées)	5 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	5 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		STEL (Fumées)	10 mg/m3 (Fer)	CA BC OEL
		VEMP (fumées et poussières)	5 mg/m3 (Fer)	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	5 mg/m3	ACGIH
1,2-éthanediol	107-21-1	(c)	100 mg/m3	CA AB OEL
		C (Vapeur)	50 ppm	CA BC OEL
		P (vapeur et brouillard)	50 ppm 127 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Total, seulement aérosol)	10 mg/m3	CA BC OEL
		STEL (Total, seulement aérosol)	20 mg/m3	CA BC OEL
		C (Total, seulement aérosol)	100 mg/m3	CA BC OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version 2.0      Date de révision: 07/09/2024      Numéro de la FDS: 000000268971      Date de dernière parution: 09/29/2020  
 Date de la première version publiée: 09/29/2020

		TWA (Va-peur)	25 ppm	ACGIH
		STEL (Va-peur)	50 ppm	ACGIH
		STEL (Frac-tion inha-lable, Aéro-sol unique-ment)	10 mg/m3	ACGIH
talc	14807-96-6	VEMP (fi-bres)	1 fibres/cm3	CA QC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Ma-tières parti-culaires res-pirables)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi-rable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Frac-tion respi-rable)	2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	ACGIH
		TWA (Frac-tion respi-rable)	2 mg/m3	ACGIH
Noir de carbone	1333-86-4	TWA	3.5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Inha-lable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière inhalable)	3 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Frac-tion inhalable)	3 mg/m3	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.  
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/29/2020
2.0	07/09/2024	000000268971	Date de la première version publiée: 09/29/2020

- 
- |                                   |   |  |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection des yeux               | : | Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.  |
| Protection de la peau et du corps | : | Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.   |
| Mesures de protection             | : | Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.<br>Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.<br>Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction<br>Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.                              |
| Mesures d'hygiène                 | : | Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.<br>Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.<br>Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.<br>Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). |

---

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- |                                      |   |  |
|--------------------------------------|---|--|
| Aspect                               | : | liquide, pâte                            |
| Couleur                              | : | brun                                     |
| Odeur                                | : | de glycol                                |
| Seuil olfactif                       | : | non déterminé                            |
| pH                                   | : | Donnée non disponible                    |
| Point de fusion/point de congélation | : | Donnée non disponible                    |
| Point/intervalle d'ébullition        | : | > 100 °C                                 |
| Point d'éclair                       | : | 113 °C<br>Méthode: estimé(e)             |
| Taux d'évaporation                   | : | Donnée non disponible                    |
| Inflammabilité (liquides)            | : | Non classé comme danger d'inflammabilité |
| Limite d'explosivité, supé-          | : | Donnée non disponible                    |

## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/29/2020
2.0	07/09/2024	000000268971	Date de la première version publiée: 09/29/2020

---

rieure / Limite d'inflammabilité  
supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible  
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Pas de données disponibles.

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.7

Densité : 1.7 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-  
inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposi-  
tion : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le  
stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas un oxydant.

Point de sublimation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications  
pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescrip-  
tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/29/2020
2.0	07/09/2024	000000268971	Date de la première version publiée: 09/29/2020

Possibilité de réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts  
Agents réducteurs forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 2,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**IARC** Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme  
Noir de carbone

1333-86-4

#### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.



## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version 2.0      Date de révision: 07/09/2024      Numéro de la FDS: 000000268971      Date de dernière parution: 09/29/2020  
Date de la première version publiée: 09/29/2020

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### **Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

#### **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

#### **Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/29/2020
2.0	07/09/2024	000000268971	Date de la première version publiée: 09/29/2020

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)  
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.  
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/29/2020
2.0	07/09/2024	000000268971	Date de la première version publiée: 09/29/2020

	minants de l'air
ACGIH / TWA	: 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / (c)	: plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	: limite du plafond
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / P	: Plafond

AllC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	: 07/09/2024
Format de la date	: mm/jj/aaaa

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



## PIGMENT BROWN OXIDE 8881572I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/29/2020
2.0	07/09/2024	000000268971	Date de la première version publiée: 09/29/2020

---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR